

Les *Diagnostics Obligatoires à la Location* *ou à la Vente*

Les diagnostics à fournir lors de la vente ou la location d'un bien immobilier :



*DPE (Diagnostic
de Performance Énergétique)*

- Obligatoire à la location et à la vente
- Validité : 10 ans



Diagnostic Amiante

- Obligatoire à la vente (avant 1997)
- Validité : Diagnostic illimité (si absence d'amiante)



Diagnostic Plomb (CREP)

Obligatoire à la location et
à la vente (avant 1949 - 1949)

- 1 an (location) / 1 an (vente si présence de plomb)



Diagnostic Électricité

- Obligatoire à la vente (installation de plus de 15 ans)
- Validité : 3 ans



Diagnostic Gaz

- Obligatoire à la vente (installation de plus de 15 ans)
- Validité : 3 ans



Diagnostic Termites

- Obligatoire à la vente (zones à risque)
- Validité : 6 mois

Nous vous accompagnons pour une transaction en toute sérénité.

Contactez-nous



Un projet immobilier, votre projet de vie, Votre futur commence ici ...